

Cela dit, monsieur l'Orateur, puis-je signaler que les députés connaissent bien la question et les problèmes qu'elle crée non seulement pour moi, mais pour tous les députés qui avant leur arrivée ici étaient propriétaires de commerces ou d'entreprises assujetties dans une certaine mesure à la réglementation du gouvernement. Je l'ai déjà dit à la Chambre et je suis heureux de le répéter maintenant, il s'agit non seulement d'une affaire personnelle dans la mesure où la chose me pose un problème en raison de mes antécédents dans le monde des affaires, mais il y a en l'occurrence une question de principe beaucoup plus étendue—et le député l'a mentionné—qui se rattache à la façon dont celui qui veut devenir député et qui gère un commerce ou une entreprise qui d'une manière quelconque est assujetti à une réglementation—et des centaines d'agences pourraient fort bien être en cause—réussit à régler l'affaire.

Je voudrais établir un point pour illustrer ce que j'ai tenté de faire au cours des années sous ce rapport. Le député a déclaré que l'affaire devrait être déjà résolue. Comme il le sait fort bien, j'ai tenté de la résoudre, en faisant beaucoup plus que ce qu'exigent les principes directeurs. Tout d'abord, on savait bien avant que je sois élu que je possédais des actions dans cette entreprise. Mes électeurs étaient au courant de la chose et ils le sont encore. Il n'y a donc eu aucune dissimulation. Je suis allé plus loin ces derniers temps lorsque le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes m'a donné la permission—une permission unique—de former une fiducie. Pour des raisons évidentes, personne n'a cherché à la qualifier de fiducie à gestion autonome. Mais le CRTC a, je crois, pris une décision unique, et autorisé la formation d'une fiducie pour me permettre de confier à cet organisme le pouvoir décisionnel en ce qui concerne mes avoirs dans cette société. La fiducie a pris la décision de chercher à vendre les actions que je détenais dans cette société.

C'est un fait bien connu, le grand public est au courant et des audiences ont été tenues là-dessus. Loin d'influencer le CRTC, les audiences ont eu pour résultat que la décision des administrateurs de mes biens a été rejetée et qu'on m'a refusé le droit de vendre mes avoirs dans cet organisme. Cela étant arrivé, les administrateurs n'avaient pas d'autre choix que de chercher à résoudre la situation d'une autre façon, et c'est ce qu'ils font, je pense. Je puis assurer à la Chambre que je ne savais pas ce que les administrateurs essayaient de faire jusqu'au moment où une nouvelle proposition a été annoncée publiquement par l'intermédiaire des journaux et autres media il y a plusieurs semaines. Je ne connais toujours pas les détails de l'affaire et je ne les connaîtrai pas tant que les audiences n'auront pas eu lieu. Tenter, par le biais de cette double question de privilège, de laisser entendre que le député a pu subir un préjudice dans la façon dont ces stations l'ont traité, ou ont traité ses opinions sur l'administration de ces stations, et faire croire indirectement que j'en suis responsable est, de toute évidence, déraisonnable étant donné ce que je viens de dire.

Je dirai ceci pour terminer. Je ne fais pas allusion à la question de fond qui est à l'origine de l'intervention du député de Saint-Jean-Ouest. Je réponds à l'une de ses remarques. Je ne lui reproche pas d'avoir soulevé cette question. Je suis ravi

*Privilège—M. Baldwin*

qu'il ait eu enfin l'occasion de la porter à l'attention de la Chambre. S'il veut bien se reporter au harsard d'il y a deux ou trois ans, quand cette question a été soulevée, il constatera que j'avais invité l'organe approprié de la Chambre à examiner non seulement ma situation, que je serais très heureux, en passant, d'exposer bien plus en détails que je ne l'ai fait aujourd'hui, mais la fâcheuse situation où se trouve dans de telles circonstances un homme qui, pendant toute sa vie publique, n'a jamais cherché, par des moyens illicites ou autrement, à influencer les media, et qui s'est efforcé d'être franc et honnête avec les députés des deux côtés de la Chambre.

Si la Chambre tient à examiner le comportement des hommes publics dont les intérêts sont liés de quelque façon à leurs activités de députés, soit. Je me ferais quant à moi un plaisir de décrire quelle a été ma situation pendant des années et de formuler en passant quelques idées qui pourraient peut-être remédier à cette situation embarrassante non seulement pour moi et pour d'autres députés qui pourraient être touchés, mais encore pour tous ceux qui, désireux un jour de se lancer en politique, hésiteraient à le faire, compte tenu des considérations qui ont été évoquées à la Chambre aujourd'hui.

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Si je tiens à dire un mot, c'est que j'ai une certaine expérience de la chose, ayant un jour détenu moi-même le portefeuille que détient aujourd'hui le ministre des Transports (M. Lang). A l'époque où j'étais ministre, toutes les fois qu'on parlait de moi uniquement dans les termes contre lesquels le ministre en a—j'ai lu cet article très attentivement et, à mon avis, ce que l'auteur a trouvé de pire à lui reprocher, c'est d'être pompeux, insupportable et opiniâtre—je hissais le pavais.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Hees:** Les actions d'un ministre risquent toujours de prêter à controverse. Les journalistes ont parfaitement le droit de dire ce qu'ils pensent des activités d'un ministre. Cela fait partie intégrante de la vie publique. En menaçant d'entamer des poursuites contre un journal ou un journaliste qui l'auraient tout bonnement traité d'homme suffisant, obstiné et odieux, il s'est conduit de la façon la plus enfantine que j'aie jamais vue. Un tel comportement ravale tout ce qui touche à la chose publique au Canada. Il laisse entendre que les ministres ne supportent pas aussi bien la critique qu'ils savent la dispenser. Pour reprendre une pensée de Harry Truman, que celui qui n'arrive pas à supporter la chaleur, s'empresse de sortir de la cuisine et aille s'occuper des affaires du pays.

● (1610)

**Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway):** Monsieur l'Orateur, si j'ai décidé d'intervenir dans le débat, c'est que j'estime qu'un citoyen, même s'il est député, a ce droit fondamental et irrévocable. Peu importe la nature exacte des propos tenus dans l'article, n'importe quel citoyen a le droit d'appeler le journal pour signaler qu'il se sent calomnié, méprisé et bafoué, qu'il s'agisse d'un député, d'un foreur ou d'un manœuvre. J'ai eu l'occasion de le faire moi aussi. Je n'arrive pas à croire que les députés aient pu faire preuve d'un tel fanatisme, qu'ils aient pu en profiter pour déverser leur bile et satisfaire ainsi leur esprit de vengeance.